

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Energie
Schlagworte	Allgemeiner Umweltschutz
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Kantonale Politik
Datum	01.01.1965 - 01.01.2024

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Dupraz, Laure
Eperon, Lionel
Mach, André

Bevorzugte Zitierweise

Dupraz, Laure; Eperon, Lionel; Mach, André 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Energie, Allgemeiner Umweltschutz, Kantonale Politik, 1992 - 1999*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Energie	1
Energiepolitik	1
Wasserkraft	1
Kernenergie	1

Abkürzungsverzeichnis

NAGRA Nationale Genossenschaft für die Lagerung radioaktiver Abfälle

CEDRA Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Energiepolitik

KANTONALE POLITIK
DATUM: 17.10.1992
ANDRÉ MACH

Le parti socialiste lucernois a décidé de retirer son initiative populaire en faveur d'une loi sur l'énergie plus écologique qui avait abouti en 1991. Il a estimé que son texte était devenu superflu, étant donné que, sur les trois exigences qu'il contenait, deux avaient déjà été réalisées, à savoir l'introduction du décompte individuel des frais de chauffage et des hausses tarifaires afin d'inciter les citoyens à une consommation plus modérée.¹

Wasserkraft

KANTONALE POLITIK
DATUM: 28.09.1993
ANDRÉ MACH

Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil valaisans ont donné leur accord pour l'octroi d'une concession de droits d'eau à la société Hydro-Rhône pour l'aménagement hydro-électrique du Rhône dans la région de Bex-Massongex. Ce barrage constitue le premier palier des 10 barrages successifs entre Chippis et le Léman prévus dans le projet initial. Ce dernier avait dû être retiré en raison des nombreuses oppositions émanant notamment des associations de pêcheurs et de protection de l'environnement. Afin de prévenir les oppositions écologistes, les promoteurs du projet ont pris plusieurs mesures (compensations écologiques, aménagements pour garantir le débit du Rhône et la migration des poissons, indemnisation des personnes lésées).²

KANTONALE POLITIK
DATUM: 22.02.1994
LIONEL EPERON

Les écologistes bernois, dont l'initiative populaire visant la protection de l'Aar avait été rejetée en 1993 par 57,4% des votants, **ont déposé un recours de droit public auprès du Tribunal fédéral**. Les plaignants demandent en effet que la votation soit répétée en raison de fausses informations que les milieux énergétiques bernois auraient diffusées durant la campagne.³

Kernenergie

KANTONALE POLITIK
DATUM: 09.09.1998
LAURE DUPRAZ

La Coopérative pour l'entreposage des déchets radioactifs (CEDRA), ayant terminé les mesures sismiques dans la région argovienne du Mettauertal, s'est concentrée sur la région du Weinland dans le canton de Zurich. Cette région est l'un des sites possibles en vue d'un dépôt final pour déchets hautement radioactifs prévu pour l'an 2045. Les forages d'essai ont suscité la colère des associations antinucléaires **«Bedenken» et «Igel»** qui ont manifesté sur les lieux et **déposé une initiative cantonale** dans le canton de Zurich intitulée «Pour la codécision en matière d'entrepôts nucléaires». Cette initiative réclame une modification de la Constitution cantonale et des lois s'y rapportant, afin de soumettre à l'approbation populaire la question de l'entreposage de déchets nucléaires. En outre, le recours, déposé en 1997 par «Bedenken» et 27 particuliers contre l'autorisation de construire une installation de forage octroyée par la commune de Benken (ZH), a été débouté en deuxième instance par le tribunal administratif cantonal.⁴

KANTONALE POLITIK
DATUM: 22.12.1999
LAURE DUPRAZ

L'initiative cantonale «Berne sans atome» a abouti avec 15'390 signatures valables. Soutenue par l'alliance rose-verte et les organisations antinucléaires du canton, elle réclame la fermeture définitive de la centrale nucléaire de Mühleberg (BE) d'ici à fin 2002. L'association «Berne sans atome», à l'origine de l'initiative, combat ainsi la décision du Conseil fédéral de 1998, de prolonger la concession de la centrale jusqu'en 2012. En décembre, le gouvernement bernois s'est prononcé contre cette initiative pour des motifs écologiques et de politique énergétique. D'une part, la production de Mühleberg représente 40 % de la consommation des clients des Forces motrices bernoises (FMB); d'autre part seule une faible quantité pourrait être remplacée par des énergies renouvelables d'ici à 2002. Le gouvernement a jugé inquiétant économiquement l'arrêt prématuré de la centrale, car une grosse part de l'énergie devrait être importée. En outre, les FMB seraient lésées sur le marché de l'électricité international: elles manqueraient de réserves pour environ CHF 250 millions.⁵

- 1) LNN et LZ, 17.10.92.
- 2) NO, 12.8, 3.9 et 28.9.93; NF, 14.8 et 28.8.93.
- 3) TW, 25.1 et 28.1.94; presse du 22.2.94.
- 4) TA, 21.1.98; SN, 20.6.98; NZZ, 27.8.98; NLZ, 9.9.98.
- 5) NZZ, 25.6.99; BZ, 22.12.99.